

## DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Commission d'enquête :	Patrick STEVENOOT:	Président Titulaire
	Emile HAGNERE :	Titulaire
	Michel ROSE:	Titulaire
	Yves ALLIENNE :	Suppléant

Ordonnance N° E 13000306/59

### **SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS (SYMCEA)**

**Plan de Gestion Quinquennal Ecologique de la Planquette,  
la Créquoise, l'Embryenne et le Bras de Bronne**

**Enquête publique du 31 mars 2014 au 2 mai 2014**

**AVIS ET CONCLUSIONS  
de la Commission d'Enquête**

**Déclaration d'Intérêt Général**

Demande d'autorisation au titre du code de l'environnement de la Déclaration d'Intérêt Général présenté par le SYMCEA concernant le plan de gestion écologique de la Planquette, la Créquoise, l'Embryenne et le Bras de Bronne

Enquête publique du 31 mars 2014 au 2 mai 2014

## **CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE**

Le projet de Plan de gestion Quinquennal Ecologique de la Planquette, la Créquoise, l'Embryenne et le Bras de Bronne a été soumis à enquête publique du 31 mars 2014 au 2 mai 2014.

Les permanences assurées par les Commissaires enquêteurs ont rencontré le succès attendu :

- 20 personnes se sont présentées aux permanences
- 15 personnes ont consigné une observation ou ont déposé une note annexée au registre

### **Les Commissaires Enquêteurs après avoir :**

- ❖ Pris connaissance du projet soumis à examen,
- ❖ Visité les lieux, ce qui a permis de constater sur certains points d'aménagement, la nécessité d'un projet de plan de gestion afin d'être en conformité avec les règles établies dans le cadre de la prévention et réduction de la pollution, la protection de l'environnement, l'amélioration des écosystèmes aquatiques, dans l'objectif d'atteindre un bon état écologique et chimique d'ici à 2015.
- ❖ Dressé le rapport du déroulement de l'enquête joint au présent dossier.  
Cette enquête s'étant déroulée de manière satisfaisante et dans les conditions prévues par les textes en vigueur,
- ❖ Interrogé et recueilli, auprès de Mme Valérie CHERIGIE la Directrice et de M. Hervé REGNIEZ, technicien au SYMCEA, les renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

### **Les Commissaires Enquêteurs émettent l'avis ci-joint :**

- ❖ Vu l'étude du dossier soumis à enquête Celui-ci a permis d'aborder de manière précise les différentes étapes envisagées :
  - la motivation du projet justifiant l'intérêt général de l'opération et l'autorisation d'intervention du SYMCEA sur les propriétés privées
  - les aspects législatifs et réglementaires en ce qui concerne les cours d'eau non domaniaux, les obligations des propriétaires riverains d'assurer l'entretien des berges et du lit, selon les prescriptions environnementales codifiées au Code de l'environnement
  - le développement des travaux à entreprendre qui doivent respecter les contraintes environnementales
  - le mémoire en réponse fourni par le SYMCEA permet à chaque intervenant de trouver une réponse à son questionnement ainsi que l'avis de la commission d'enquête.

Demande d'autorisation au titre du code de l'environnement de la Déclaration d'Intérêt Général présenté par le SYMCEA concernant le plan de gestion écologique de la Planquette, la Créquoise, l'Embryenne et le Bras de Bronne

Enquête publique du 31 mars 2014 au 2 mai 2014

- ❖ Vu les entretiens avec Madame Valérie CHERIGIE, Directrice, et Monsieur Hervé REGNIEZ, technicien au SYMCEA
- ❖ Vu la réflexion sur le projet et ses conséquences à laquelle nous nous sommes livrés,
- ❖ Vu la régularité de la procédure appliquée aux enquêtes publiques et sur son déroulement :
  - délais d'affichage,
  - permanences,
  - publicité,
  - accueil du public.
- ❖ Vu les **15** observations portées sur les registres,

### **Considérant que :**

- ❖ Le SYMCEA a pour mission de mettre en œuvre un Plan de Gestion Quinquennal de la Créquoise et de ses affluents, du Bras de Bronne et de la Planquette nécessitant un programme de travaux et d'entretien léger à l'échelle des sous-bassins versants ;
- ❖ Le projet a été mis en conformité avec les avis des services consultés ;
- ❖ SYMCEA a décidé de poursuivre la démarche en aménageant les bassins versants à l'aide d'ouvrages végétalisés ;
- ❖ Pour mener son programme de travaux, le SYMCEA doit recourir à la Déclaration d'Intérêt Général instituée par la loi sur l'eau de 1992 ;
- ❖ La Déclaration d'Intérêt Général permet de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics ;
- ❖ Les propriétaires délégueront au SYMCEA par des conventions, la maîtrise d'ouvrage des travaux ou de restauration pendant la durée de la DIG ;
- ❖ Il s'agit d'une démarche volontaire de la part des agriculteurs et des propriétaires ;
- ❖ Le but et la finalité des travaux sont d'améliorer les aspects hydro-morphologiques en compatibilité avec le SDAGE Artois Picardie, le SAGE de la Canche et par déclinaison physico-chimiques des cours d'eau ;
- ❖ La réalisation des travaux permettra à terme d'avoir un impact favorable sur la ressource en eau ;
- ❖ Le projet :
  - ne porte pas d'atteintes majeures à la propriété privée
  - comprend beaucoup plus d'avantages que d'inconvénients
- ❖ Les permanences se sont déroulées dans un climat calme et serein.
- ❖ Toutes les personnes, qui l'ont souhaité, ont été entendues.

Demande d'autorisation au titre du code de l'environnement de la Déclaration d'Intérêt Général présenté par le SYMCEA concernant le plan de gestion écologique de la Planquette, la Créquoise, l'Embryenne et le Bras de Bronne

Enquête publique du 31 mars 2014 au 2 mai 2014

Considérant l'ensemble des éléments précités,

**La Commission d'enquête émet un :**

**Avis Favorable**

*Sur le projet de Déclaration d'Intérêt Général relatif aux travaux relatifs au Plan de Gestion Quinquennal Ecologique de la Planquette, la Créquoise, l'Embryenne et le Bras de Bronne, présenté par le SYMCEA.*

**Recommandations**

- *Sous réserve de la prise en compte des observations des différents riverains ;*
- *Il faudra mettre en place des liens permanents entre le maître d'ouvrage, les propriétaires et locataires existants.*
- *le SYMCEA s'assurera de la bonne information auprès des propriétaires dès la signature de la Déclaration d'Intérêt Général.*

**Le 22 mai 2014**

**La Commission d'enquête**

**Patrick STEVENOOT**

**Emile HAGNERE**

**Michel ROSE**

Demande d'autorisation au titre du code de l'environnement de la Déclaration d'Intérêt Général présenté par le SYMCEA concernant le plan de gestion écologique de la Planquette, la Créquoise, l'Embryenne et le Bras de Bronne

Enquête publique du 31 mars 2014 au 2 mai 2014

Demande d'autorisation au titre du code de l'environnement de la Déclaration d'Intérêt Général présenté par le SYMCEA  
concernant le plan de gestion écologique de la Planquette, la Créquoise, l'Embryenne et le Bras de Bronne

Enquête publique du 31 mars 2014 au 2 mai 2014